

Monsieur le Président de la République,

Date

Le projet de directive Bolkestein n'est toujours pas disparu. Amendé par le Parlement Européen le 16 février 2006 et repris pour l'essentiel par la Commission le 4 avril, il ne définit plus le droit applicable à la prestation de services et laisse donc libre cours aux interprétations libérales de la Cour de Justice européenne.

Ce nouveau projet, qui ajoute à la complexité du droit européen, écarte toujours toute harmonisation par le haut et vise à attaquer les acquis sociaux par l'intensification de la concurrence entre travailleuses et travailleurs des différents Etats, en particulier au travers des « faux travailleurs indépendants » (art 4 ) et de l'extrême difficulté d'exercer un contrôle réel de l'entreprise. Il encourage les délocalisations, le dumping social et fiscal, menace les services publics non définis. Nous n'en voulons pas et continuerons à le combattre.

Vous même, Monsieur le Président, le 26 avril 2005, à la Sorbonne, à quelques semaines du vote sur le traité constitutionnel, vous vous êtes réjoui que « la directive Bolkestein n'existe plus ».

Partout en Europe, des forces associatives, syndicales, politiques combattent ce projet de directive. Son adoption requiert l'accord conjoint du Parlement Européen et du Conseil des Ministres Européens.

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Président, que la France rejette la directive Bolkestein.

Au cas où cette directive serait adoptée, nous resterons vigilants sur les futurs projets de la Commission, sur la définition des SIG, sur le secteur de la santé et les futures décisions concernant les art 24-25.

Nom, Prénom :

Adresse :

Signature :